

## **COMPTE RENDU BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2023**

---

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2023 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS.
2. POINT D'ETAPE PROJET DE TERRITOIRE :
  - a. Enjeu 3 : Faciliter le maintien et le développement des compétences sur le territoire par la formation initiale et professionnelle
  - b. Enjeu 4 : Se déplacer autrement
  - c. Enjeu 8 : Favoriser un logement de qualité et adapté à tous
  - d. Enjeu 9 : Des services de proximité accessibles à tous
  - e. Enjeu 10 : Un accès à des services de santé performants pour tous
3. PLATEFORME LAFIBRE64 DE DECLARATION DES DOMMAGES RESEAUX : EXTENSION DE L'EXPERIMENTATION.
4. MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCLLO
5. REGLEMENT DISPOSITIF D'AIDE AUX ASSOCIATIONS POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES
6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES)

### **1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 13 NOVEMBRE 2023 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

*Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 13 novembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.*

### **2. POINT D'ETAPE PROJET DE TERRITOIRE**

Le projet de territoire comporte 11 enjeux répartis en 3 axes. Cinq d'entre eux, cités ci-dessus, ont été présentés à ce bureau. Les 6 restants seront présentés lors du bureau du 15 novembre.

11 groupes projets ont été constitués afin de travailler par enjeu. A ce jour, ils ont pu établir un état des lieux des actions menées depuis 2021 et proposent aux élus une action phare à mener en 2024. Ce travail sera également présenté au séminaire « Budget », le 25 novembre prochain.

*Le bureau a pris connaissance de l'avancée du projet de territoire sur les 5 enjeux énoncés.*

### **3. PLATEFORME LAFIBRE64 DE DECLARATION DES DOMMAGES RESEAUX : EXTENSION DE L'EXPERIMENTATION.**

L'expérimentation de la déclaration unique de dommages réseaux était menée auprès de 10 communes de la CCLLO depuis cet été. A l'issue de la période d'observation, il apparaît que seules 2 déclarations ont été effectuées via cet outil. Le syndicat Fibre64 a pu absorber la charge de travail associée à ces déclarations. C'est pourquoi, il propose d'étendre l'expérimentation à la totalité des communes de la CCLLO et de refaire un point fin février 2024.

*Le bureau valide la proposition d'étendre l'expérimentation auprès de l'ensemble des communes de la CCLLO et d'en informer les communes par courriel.*

#### **4. MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCLO**

L'objectif du guichet unique petite enfance est de mieux informer et accompagner les familles de Lacq-Orthez dans leur recherche d'un mode d'accueil (collectif et individuel).

La quête d'un mode d'accueil s'avère parfois complexe et fastidieuse pour les parents et vécue comme source de stress. La mise en place d'un guichet unique simplifierait cette démarche et ferait gagner du temps aux parents.

Ce qui a amené le service petite enfance à réfléchir à l'ouverture d'un point unique d'information sur l'offre d'accueil petite enfance, en collaboration avec les structures associatives et la CAF.

Ce projet est précurseur dans le département : « guichet unique porté par 1 Relais Petite Enfance (RPE) associatif (d'Artix, AMAYRA) et 1 RPE intercommunal (d'Orthez) » en plus d'un observatoire PE sur un même territoire.

Ce guichet ouvrira le 2 avril 2024.

*Avis favorable du bureau.*

#### **5. REGLEMENT DISPOSITIF D'AIDE AUX ASSOCIATIONS POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES**

Le règlement d'attribution, datant du 22 mai 2014, proposant des aides financières aux associations, est soumise à plusieurs conditions dont celle qui mentionne que « *le montant des recettes réalisées couvre celui des dépenses engagées* ». Afin d'éviter toute déconvenue, il convient de développer cette notion.

*Le bureau décide d'étudier le règlement d'attribution.*

#### **6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :**

- Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage des vitres – Avenant n° 5 Lot 1

*Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°5 lot 1 ayant pour objet la maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage des vitres.*

- Fourniture de pneumatiques équipant les véhicules de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et exécution de prestations associées – Avenants n°2 Lot 1.

*Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n°2 Lot 1 ayant pour objet la fourniture de pneumatiques équipant les véhicules de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et exécution de prestations associées.*